

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4440 JEUDI 9 FEVRIER 2023

CRISE DE L'EST

Coupure du signal des chaînes audiovisuelles rwandaises émettant en RDC



Le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication a décidé, à l'issue de sa session extraordinaire, de la coupure du signal des chaînes audiovisuelles rwandaises émettant en République démocratique du Congo (RDC) sur le bouquet CanalSat. Cette décision de l'autorité de régulation des médias dans le pays, qui est sa réaction face à l'agression rwandaise et le soutien du Rwanda au groupe terroriste M23, est de stricte application, selon cette structure.

Page 3

La décision du Csac est motivée par l'agression rwandaise et son soutien au M23

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Plus de huit millions de personnes complètement vaccinées



Vaccination d'une patiente atteinte de la covid-19

Les activités de vaccination contre la covid-19 se poursuivent sur les différents sites du pays et le nombre de personnes vaccinées a dépassé huit millions. Selon le bulletin quotidien

sur la situation de la pandémie de covid-19, publié par le comité multisectoriel de riposte, 25,4% de personnes d'au-moins 55 ans ont été vaccinées et 22,9% de celles avec comorbidités.

Page 2

PROVINCE DE LOMAMI

« Radio tokomi wapi » reprend ses émissions

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique salue la reprise des émissions de «Radio tokomi wapi», station

privée émettant à Kabinda, chef-lieu de la province de Lomami. Tout en prenant acte de cette décision de la

justice, l'organisation appelle les autorités provinciales à favoriser le droit d'informer et d'être informé.

Page 3

FOOTBALL

La Linafoot incapable d'achever les Ligues 1 et 2

L'instance s'est déclarée incapable de continuer à faire jouer les matches de la Ligue 1 et Ligue 2 de la RDC.

Les contraintes avancées pour étayer cette incapacité sont, entre autres, l'indisponibilité des stades devant abriter les matches et le manque des moyens financiers.

Page 5



La réunion entre la Linafoot et l'Adfco

ÉDITORIAL

Prolongation

L'option prise par la Fédération congolaise de handball (Fécohand) de prolonger jusqu'en 2024 le contrat de l'actuel sélectionneur des Diabes rouges seniors dames est la bonne. La confiance ne lui a pas été renouvelée par complaisance car on ne change pas une équipe qui gagne. Les résultats obtenus depuis que Younes Tatby a pris les rênes de la sélection nationale ont été à la hauteur des attentes. C'est indéniable.

En un temps record, les Diabes rouges ont retrouvé le niveau de puissance nécessaire pour décrocher enfin une médaille de bronze lors de la dernière Coupe d'Afrique des nations (CAN) qui s'est disputée du 9 au 19 novembre 2022 à Dakar, au Sénégal.

Aujourd'hui, les suiveurs assidus du handball congolais saluent unanimement le courage de ce manager. Malgré de maigres moyens mis à la disposition de l'équipe, le Congo a pu créer l'exploit en se qualifiant pour la phase finale de la Coupe du monde 2021 en Espagne, après plus d'une décennie de disette. Depuis lors, les Congolaises ont gardé le cap et retrouveront la compétition planétaire pour la deuxième fois consécutive, du 30 novembre au 17 décembre de cette année, au Danemark, en Norvège et en Suède.

A vrai dire, l'avenir tend les bras aux Diabes rouges dames. Avec les méthodes de travail qui transforment des simples handballeuses en véritables compétitrices, Younes Tatby peut se permettre de faire un pari : ramener le Congo en finale de la CAN 2024 au Cap-Vert, soit vingt-quatre ans après. A condition de lui donner vraiment les moyens de sa politique

Le Courier de Kinshasa

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Plus de huit millions de personnes complètement vaccinées

Les activités de vaccination contre la covid-19 se poursuivent sur les différents sites de la République démocratique du Congo et le nombre de personnes vaccinées a dépassé huit millions.



Vaccination d'une patiente atteinte de la covid-19

Selon le bulletin quotidien sur la situation de la pandémie de covid-19, publié par le comité multisectoriel de riposte, sur un total de 10 896 593 personnes vaccinées, ce qui représente seulement 20%, il ya eu 8 576 320 personnes complètement vaccinées, soit un taux de 15,89%, dont 7 684 214 vaccinées avec Johnson & Johnson (J&J) par rapport à la cible, notamment de plus de 50 millions de personnes.

La même source note, par ailleurs, que 25,2% d'agents de santé ont été complètement vaccinés. Il faut noter que parmi eux, il y a 25,4%

de personnes d'au-moins 55 ans vaccinées et 22,9% de personnes avec comorbidités. L'objectif de la vaccination est d'atteindre deux millions et demi de personnes par mois ou six cent vingt cinq mille personnes par semaine. Selon le Programme élargi de vaccination, il est possible de réaliser cette performance. Depuis le début de l'épidémie déclarée le 10 mars 2020, le cumul des cas est de 95 661, dont 85 659 confirmés et deux cas probables. Au total, il y a eu 84 282 personnes guéries et 1463 décès. A la date du 7 février, neuf nouveaux

cas ont été confirmés dans deux provinces, dont six dans le Haut-Katanga et trois à Lualaba, sur les 655 échantillons testés. Cependant, cinq cas confirmés ont été mis à jour dans deux provinces, dont trois à Kinshasa et deux au Nord-Kivu. Pour ce qui est du cumul du jour, il est de quatorze cas confirmés. Il est à signaler qu'aucune nouvelle personne n'est sortie guérie des centres de traitement, ni parmi les personnes suivies à domicile. Et aucun nouveau décès n'a été rapporté parmi les cas confirmés.

Blandine Lusimana

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Romonique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédaction en chef délégué : Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba

Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila

Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundaka Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CRISE DE L'EST

«Radio tokomi wapi» reprend ses émissions

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) salue la reprise des émissions de «Radio tokomi wapi», station privée émettant à Kabinda, chef-lieu de la province de Lomami. Tout en prenant acte de cette décision de la justice, l'organisation appelle les autorités provinciales à favoriser le droit d'informer et d'être informé.

La Cour d'appel de Lomami, dans une ordonnance de référé libellé le 4 février, a suspendu la décision du ministre provincial des Médias et de la Communication du 9 janvier dernier, réduisant au silence la « Radio tokomi wapi ». « *Et, le média a repris ses émissions, le 7 février 2023, après plus de vingt-huit jours de suspension* », s'est réjoui l'Olpa.

Cet observatoire rappelle que la « Radio tokomi wapi » a été accusée de non-respect du cahier de charges, d'incitation de la population au tribalisme, à la révolte et à la désobéissance à l'autorité et de non-respect de l'éthique et de déontologie journalistique. Il avait déjà réagi à cette décision, appelant les autorités de cette pro-

vince à rouvrir ce média et à garantir un climat favorisant la liberté d'informer et d'être informé garantie par la Constitution, les lois du pays et les textes et règlements internationaux.

La décision de suspension, avait fait savoir l'Olpa, avait été prise lors d'une réunion du Conseil provincial de sécurité tenue le 6 janvier 2023 à Kabinda. Et, toutes les accusations à charge de ce média ont été rejetées par le responsable de la radio. L'Olpa a également rappelé que ce média avait été réduit au silence le 3 février 2022 par l'ancien ministre provincial de la Communication et des Médias, Jean-Hilaire Kazadi, en l'absence du gouverneur de province. Il l'accusait de tenir des



Le siège de « Radio tokomi wapi »

propos discourtois à l'endroit des autorités locales et nationales et de troubles à l'ordre public. La suspension avait été levée onze jours plus tard par le gouverneur inté-

naire de la province de Lomami, Edouard Mudiandambu. Cette organisation s'était déclarée surprise par la mesure excessive de nature à porter atteinte au

droit d'informer et d'être informé garanti par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Lucien Dianzenza

Le signal des chaînes audiovisuelles rwandaises émettant en RDC coupé

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) a décidé, à l'issue de sa session extraordinaire, de la coupure du signal des chaînes audiovisuelles rwandaises émettant en République démocratique du Congo (RDC) sur le bouquet CanalSat.



Le président du CSACDR

La décision de l'autorité de régulation des médias dans le pays, de stricte application, est sa réaction face à l'agression rwandaise et le soutien du

Rwanda au groupe terroriste M23. Elle est d'une durée de quatre-vingt-dix jours renouvelables selon l'évolution de la situation. Le CSAC accuse, en ef-

fet, les médias rwandais de démotiver les forces de défense de la RDC au bénéfice du M23. « *Les mêmes chaînes sacrifient la culture de la*

paix dont la RDC fait son cheval de bataille dans la Région des Grands Lacs », explique cette institution. Pour l'autorité de régulation des médias en RDC, « *ces chaînes rwandaises s'emploient à l'intox, à l'incitation à la désobéissance civile, à l'insurrection générale contre l'autorité publique de la RDC et le dénigrement systématique des institutions nationales et de leurs animateurs, ainsi qu'à l'apologie de la guerre* ». Le régulateur des médias dénonce, par ailleurs, l'agence rwandaise du bouquet CanalSat de brouiller, de manière intempestive, les émissions radiotélévisées diffusées depuis la RDC et relayées par le même bouquet sur

le territoire rwandais. Il s'agit notamment, selon lui, des chaînes congolaises parmi lesquelles la Radiotélévision nationale congolaise, Télé 50, Digital Congo, Molière TV, 10ème Rue, en vue de laisser libre cours aux chaînes rwandaises pour distiller les discours de la haine. « *Le protocole d'accord entre Canal+ Afrique, maison mère de Canal+ RDC, et le CSAC s'en trouve être énervé, faute d'avis préalable du régulateur national congolais ou de son agrément pour l'intégration des chaînes audiovisuelles rwandaises dans ledit bouquet* », a également fait savoir le régulateur congolais des médias.

Lucien Dianzenza

KINSHASA

Poursuite de l'opération coup de poing dans la capitale

Les sites visés sont respectivement le rond point des Huileries et l'avenue de Libération (ex-24 novembre) à la hauteur du marché de Libération vers le sanatorium.

L'Hotel de ville de Kinshasa a annoncé, le 7 février, la poursuite de l'opération coup de poing sur les artères principales de la capitale. Les sites visés le mercredi 8 et le samedi 11 février sont respectivement le rond point des Huileries et l'avenue de libération (ex-24 novembre) à la hauteur du marché de libération vers le sanatorium. L'objectif de cette opération est d'évacuer les emprises publiques de tout encombrement occasionné par des marchés pirates et des stationnements anarchiques des véhicules de transport en commun. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'opération Kinshasa-Bope-to vise le respect et la restauration des normes urbanistiques à travers toute l'étendue de la ville de Kinshasa. Dans un communiqué diffusé, le 7 février, l'Hôtel de ville invite la population kinoise à prendre des dispositions nécessaires afin de se conformer aux prescrits de la loi relatifs à la protection de l'environnement et des emprises publiques.



Jules Tambwe Itagali

Gentiny Ngobila Mbaka, gouverneur de la ville-province de Kinshasa poursuit l'opération dénommée « coup de poing » dans la capitale congolaise DR

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



FOOTBALL

La Linafoot incapable d'achever les Ligues 1 et 2

La 27^e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot) est dans le dur. L'instance organisatrice s'est déclarée incapable de poursuivre cette compétition, en faisant jouer les matches de la Ligue 1 et Ligue 2.

L'annonce a été faite le 6 février aux dirigeants des clubs réunis dans l'Amicale des dirigeants de football du Congo (Adfco) par la commission de gestion de la Linafoot. Les contraintes avancées pour étayer cette incapacité, a-t-on fait savoir, sont l'indisponibilité des stades devant abriter les matches et le manque des moyens financiers. Le championnat avait bel et bien démarré l'année, avant que l'organisatrice ne s'essouffle à mi-chemin. A ce moment où la Linafoot se plaint et envisage l'arrêt du championnat, l'AS V.Club est première au classement de la Ligue 1 avec 31 points glanés en 11 matches livrés, devant le FC Saint-Eloi Lupopo (22 points en dix rencontres jouées),



La réunion entre la Linafoot et l'Adfco

et l'AS Maniema Union, troisième avec 19 points en huit sorties. Le TP Mazembe occupe la quatrième position avec 15

points grappillés en neuf matches, et le promu Céleste FC prend la cinquième position avec 14 points en neuf rencontres

disputées.

Signalons que c'est pour la troisième saison de suite que la Linafoot éprouve des difficultés à organi-

ser les deux championnats nationaux de football (Ligue 1 et 2) jusqu'à son terme, et dans des conditions acceptables, par manque de disponibilités financières. Aussi observe-t-on un déficit organisationnel avéré dans les championnats nationaux de football, alors que le football des jeunes n'existe presque plus de manière structurelle. L'on ne sait plus faire la détection de manière efficiente, car des talents innés sont perdus d'avance.

Somme toute, c'est le football congolais qui est en régression. Cela est bien perceptible lors de la participation des clubs et les sélections nationales dans les compétitions continentales, avec un lot de contreperformances.

Martin Engimo

LIGUES 1 ET 2 ARRÊTÉES

Fécofa, Linafoot et les clubs en réunion

La Fédération congolaise de football association (Fécofa) a suivi avec intérêt la rencontre entre la commission de gestion de la Ligue nationale de football (Linafoot) et l'Association des dirigeants des clubs de football congolais (Adfco). Au cours de cette réunion tenue le lundi 6 février, la Linafoot a déclaré son incapacité à poursuivre l'organisation des championnats des Ligues 1 et 2 à cause des difficultés financières, du manque d'infrastructures (stades) et du déplacement des clubs dans le pays. Ces contingences ont bloqué la Linafoot dans l'organisation de ces championnats arrêtés depuis novembre 2022 et qui n'ont plus repris depuis.

Dans un communiqué, la Fécofa a estimé que les démarches vers des autorités du pays doivent être menées en vue de la poursuite de la saison. « La Fécofa estime que les démarches vers les autorités doivent être menées conjointement avec la commission de gestion de la Linafoot et la corporation des dirigeants des clubs,

pour une probable voie de sortie, en vue de la poursuite du championnat », indique le communiqué de l'instance faîtière du football congolais. En plus de cela, la Fécofa a invité la commission de gestion de la Linafoot et les dirigeants des clubs à une séance de travail, le vendredi 10 février.

C'est depuis novembre



Les membres du comité exécutif de la Fécofa.

« La Fécofa estime que les démarches vers les autorités doivent être menées conjointement avec la commission de gestion de la Linafoot et la corporation des dirigeants des clubs, pour une probable voie de sortie, en vue de la poursuite du championnat »

2022 que les championnats nationaux des Ligues 1 et 2 sont arrêtés. C'est pour la troisième fois consécutive que ces deux compétitions nationales de football s'arrêtent à mi-chemin à la

suite des difficultés logistiques et financières. Le gouvernement s'était engagé à prendre en charge le déplacement des clubs. Mais cet engagement n'est pas tenu depuis un certain temps. L'on attend donc

voir l'issue de la réunion mixte du vendredi entre la Fécofa, la Linafoot et la corporation des dirigeants des clubs. Le sort de la saison sportive 2022-2023 va en dépendre.

M.E.

CAF

La réforme du Chan et de la CAN au menu

Si la CAN reste une compétition biennale comme le Chan, cependant des réformes importantes sont concoctées à la CAF sur cette deuxième compétition continentale relatives à l'augmentation du nombre d'équipes en phase finale et l'ouverture du tournoi aux joueurs évoluant hors de leurs pays mais sur le continent.

La Confédération africaine de football (CAF) se penche déjà à l'amélioration de ses compétitions majeures, notamment le Championnat d'Afrique des nations (Chan), remportée également par le Sénégal en 2022. La question du format de ces deux tournois taraude l'esprit des dirigeants de l'instance faitière du football africain dirigée par le milliardaire sud-africain Patrice Motsepe.

Au sujet du Chan, la CAF semble avancer plus sur sa réforme. Plusieurs chefs d'État africains, apprend-on, sont très attachés à cette compétition remportée à deux reprises par les Léopards A' de la République démocratique du Congo, en 2009 lors de son édition pilote, et en 2016. La CAF compte mordicus maintenir la périodi-

té d'un tournoi biennal. Cependant, fait-on savoir, « la CAF ne veut pas exclure la possibilité d'augmenter le nombre d'équipes en phase finale (18 lors de l'édition 2023, avant le refus du Maroc d'y prendre part) ».

Et une deuxième réforme importante envisagée serait d'ouvrir la compétition à tous les joueurs évoluant dans d'autres pays que les leurs sur le continent, et pas seulement à ceux évoluant dans leurs championnats locaux respectifs. « Aujourd'hui, seuls ceux qui évoluent dans leurs propres championnats sont éligibles. Mais il y a des demandes afin, par exemple, qu'un Malien jouant en Algérie ou un Sénégalais sous contrat avec un club guinéen puissent être sélectionnés, afin d'élever le niveau du tournoi », a indiqué un membre de la CAF à Jeune Afrique.

Ainsi on pourrait par exemple revoir chez les Léopards A' des joueurs comme le buteur Fiston



Trophée du Championnat d'Afrique des nations (Chan)

Mayele de Young Africans et le défenseur Henoc Inonga Baka de Simba SC de Tanzanie, la défenseur Arsène Zola de Wydad de Casablanca, l'ailier Lilepo Makabi d'Al Hilal du Soudan, le buteur Dark Kabangu d'Al Ahli Benghazi en Libye, l'ailier William Likuta de Stellenbosch FC, le milieu organisateur Karim Kimvuidi de Maritzburg

United FC ou encore le défenseur Nathan Idumba Fasika de Cape Town City en Afrique Sud, etc. Ils sont nombreux à avoir aller monnayer leur talent dans d'autres pays africains. La phase éliminatoire du Chan ressemblerait à la Ligue de Nations, calquée du modèle européen pour rendre les qualifications plus attractives. « Plusieurs

idées sont sur la table dont une demande à la Fifa afin que les résultats du Chan soient comptabilisés dans le classement mondial de la Fifa, là encore pour rendre ce tournoi plus attractif, que ce soit pour le public, la presse et les sponsors », affirme-t-on.

A propos de la CAN, la CAF a doucement repoussé la proposition de la Fifa d'organiser le tournoi tous les quatre ans. Elle a maintenu la CAN en tant que compétition biennale, en dépit de l'insistance de la Fifa. « Les Africains y sont très attachés, la CAN, c'est tous les deux ans », a souligné Veron Mosengo Omba, secrétaire général de la CAF à Jeune Afrique. Et un autre dirigeant de l'instance africaine du ballon rond de confirmer : « Même si la Coupe du monde devait se jouer tous les deux ou trois ans, il faudrait conserver ce format. C'est la volonté de la quasi-totalité des fédérations africaines ».

Martin Engimo

Autorisation d'accès du public aux stades sans demande préalable

Les restrictions observées lors de la période de covid-19 pour accéder aux stades sont bien loin. La Confédération africaine de football (CAF) vient, à travers une circulation adressée à ses membres, d'autoriser l'accès direct du public dans les stades sur le continent sans demande préalable.

La CAF a donné son autorisation pour l'accès du public aux stades en vue d'assister aux rencontres de football, indique un rapport de cette instance continentale du football datée du dimanche 5 février 2023, adressée à ses membres, les associations nationales de football. « En référence à la procédure prévue dans la circulaire du 31 octobre 2012 relative aux conditions sanitaires d'admission des spectateurs dans ses compétitions et suite à l'amélioration des conditions sanitaires liées à la pandémie de covid-19, veuillez noter que la CAF a décidé de lever l'obligation pour ses associations nationales membres et les clubs de demander la permission d'entrée des spectateurs à tous les matches de la CAF », souligne la note circulaire

de la CAF.

Et d'ajouter : « En conséquence, les spectateurs sont à nouveaux admis dans les stades pour les compétitions de la CAF et lors des matches à domicile, sans que les associations membres et les clubs aient plus besoin d'en demander l'autorisation à la CAF ». Cependant, l'administration du football africain ayant son siège au Caire va être rigoureuse sur le respect du règlement sur les stades.

« A tout moment, en raison des problèmes de sûreté et de sécurité, médicaux, de conformité du stade, ou en raison de



Le public autorisé à assister aux matches dans les stades en Afrique

cas de force majeure et de circonstances imprévues, la CAF se réserve le droit de ne pas autoriser ou de limiter la présence

des spectateurs à un match spécifique. Auquel cas, une communication devra être envoyée à l'association membre ou au club concerné », fait observer la circulaire.

L'institution faitière du football continental veillera au grain afin d'éviter des dérapages : « La CAF continuera, néanmoins, à suivre de près l'évolution de la pandémie et,

en cas de changement significatif de circonstances, proposera les mesures appropriées afin d'assurer la sécurité de toutes les personnes concernées et le bon déroulement de ses compétitions, y compris si nécessaire, remettre en œuvre les obligations et les mesures d'hygiène pertinentes ».

M.E.

« En conséquence, les spectateurs sont à nouveaux admis dans les stades pour les compétitions de la CAF et lors des matches à domicile, sans que les associations membres et les clubs aient plus besoin d'en demander l'autorisation à la CAF »

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le Congo prépare un forum sur la décentralisation

Prélude à la tenue du forum sur la décentralisation, prévu en mars prochain, le ministère délégué chargé de la Décentralisation et du Développement local a ouvert, le 8 février, à Brazzaville un atelier spécial au profit des animateurs des collectivités locales en vue de les fixer sur les actions à mener pour la mise en oeuvre effective d'une décentralisation équitable au Congo.

Les présidents des conseils départementaux et municipaux, les maires des communautés urbaines et les élus locaux sont conviés à l'atelier qui va se clôturer le 10 février. Pendant trois jours, les participants vont débattre des problématiques relatives à la mise en oeuvre de la décentralisation et du développement local au Congo. Il s'agira notamment de circonscrire les sujets à débattre lors du prochain forum. A cet effet, deux principaux thèmes seront développés par des experts des collectivités locales, dont certains sont venus d'ailleurs. Il s'agit de : « *Contraintes, défis et perspectives de la mise en oeuvre de la décentralisation et du développement local et de : Approches et outils de développement local* ».

A partir de ces thématiques, plusieurs communications seront aussi faites. Elles portent,

entre autres, sur « *La revue de la mise en oeuvre de la décentralisation et du développement local ; Rôle et place des élus locaux dans la mise en oeuvre de la décentralisation et du développement local ainsi qu'Apport des partenaires au développement : cas de l'Agence française de développement et la Banque mondiale.*

Ouvrant les travaux, le ministre de tutelle a rappelé l'intérêt de cette rencontre préparatoire. « *Le présent atelier vise à préparer toutes actions nécessaires et utiles pour la mise en oeuvre effective d'un développement local équitable et harmonieux au Congo. Nous devons nous poser des questions de savoir, quels sont les obstacles à surmonter pour rendre effective la décentralisation, quel mécanisme d'appui faut-il mettre en place*



Les invités et les responsables des collectivités locales pendant les travaux/Adiac

pour atteindre les objectifs ; et comment devrions-nous favoriser le développement local au Congo », a indiqué Juste Désiré Mondélé.

Pour sa part, le chef de la délégation de l'Union européenne(UE) au Congo, Giacomo Durazzo, a réitéré l'intérêt pour son institution d'appuyer le pays dans la mise en oeuvre de l'opérationnalisation de la décentralisation.

A l'image des projets déjà en

cours, financés par l'UE, tel celui portant sur les villes résilientes à Owando dans la Cuvette et Nkayi dans le département de la Bouenza, son chef de mission compte pousser le bouton plus loin, dans le but de contribuer à l'épanouissement des collectivités locales au Congo. « *Un nouveau programme de promotion des énergies renouvelables et de l'électrification rurale au Congo sera fi-*

nancé cette année par l'UE. Je peux donc aujourd'hui vous dire que la délégation de l'UE au Congo souhaite insuffler une approche territoriale à ses projets existants afin de renforcer notre positionnement dans le cadre du futur dialogue national sur la décentralisation qui commence par cet atelier », a indiqué Giacomo Durazzo.

Firmin Oyé

AFFAIRES MARITIMES ET FLUVIALES

La France va appuyer le secrétariat permanent

Le secrétaire permanent du comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales (Sepcim-aemec), Eric Olivier Sébastien Dibas-Franck, a exprimé le 7 février à Brazzaville un certain nombre de besoins, dans les domaines maritime et fluvial, à l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau, pour un appui permettant de bien mener sa mission à caractère interministériel.

Les besoins exprimés par le Sepcim-aemec concernent l'accompagnement de la France sur le lancement de l'Institut des hautes études maritimes et fluviales ; le renforcement des capacités maritimes et fluviales, la stratégie nationale des mers et des eaux continentales à l'instar d'autres pays dont les stratégies ont été financées par les partenaires au développement. Aussi, en dehors du partage d'expériences, il y a la création d'un Ordre du mérite maritime et fluvial pour tous ceux qui œuvrent dans les domaines de la mer et des eaux continentales, inclus dans le programme d'activité 2023 de ladite institution ainsi que la révision de l'arrangement administratif entre le Congo et la France qui date de plus de dix ans.

Par ailleurs, Eric Olivier Sébastien Dibas-Franck et François Barateau ont évoqué les aspects liés à l'hydrographie, à la cartographie et à l'équipement pour permettre à la structure d'accomplir sa mission de "continuité plus". Sur le rôle que la France aura à jouer dans la montée en puissance de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, Eric Oli-



Eric Olivier Sébastien Dibas-Franck s'entretenant avec François Barateau/Adiac

vier Sébastien Dibas-Franck a souhaité que ce pays se penche du côté des eaux continentales. Ainsi, il a rappelé la volonté exprimée par le président de la République d'avoir créé, pour la deuxième fois en l'espace de dix ans, le ministère de l'Economie fluviale et des Voies navigables. Ainsi, lors de la première conférence maritime de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, tenue du 17 au 23 jan-

vier de cette année à Kinshasa, en République démocratique du Congo, le Congo a réussi à introduire la dimension des eaux continentales "partagées" dans les approches de la Communauté. C'est dans ce sens que Eric Olivier Sébastien Dibas-Franck a, par ailleurs, développé le concept de la francophonie maritime auprès du diplomate français. Une mission permanente de la France dans le golfe de Guinée

« Avec l'ambassadeur de France, le secrétaire permanent a un partenaire à son écoute. Un conseiller marin sera à votre disposition si vous le souhaitez, pour essayer d'avancer ensemble dans ce domaine, axé sur la dimension des fleuves à laquelle l'accent n'est pas mis instinctivement », a indiqué l'ambassadeur de France. Sur cet aspect, l'accent sera mis aussi bien sur les Centres des opérations maritimes que les Centres

des opérations fluviales.

En complément d'information, l'attaché à la défense qui a accompagné l'ambassadeur, le colonel Yannick Agazzini, a rappelé que la France a une mission permanente dans le golfe de Guinée et a toujours soutenu le processus de Yaoundé. Les contacts avec les institutions françaises seront facilités. Selon lui, l'appui sur le combat fluvial avait déjà été amorcé à travers une formation et un don de cinq bateaux en septembre dernier.

L'ambassadeur de France n'est pas sorti de cet échange les mains vides. Eric Olivier Sébastien Dibas-Franck a, en effet, mis à sa disposition un exemplaire de la revue africaine «Des Affaires maritimes et des transports», dont il espère avoir un accompagnement multiforme ; un de ses derniers ouvrages publiés, «Le droit maritime dans la zone Cémac, avec une dédicace ; « L'hommage rendu en mémoire de Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou » et le livre «Droit du Congo» publié dans un contexte particulier de l'association Henri-Capitant Congo depuis trois ans.

Rominique Makaya



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°002-SC/MASSAH/PL-SFS/UGP-2023

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER DES EXERCICES 2022 ET 2023 DU PROJET LISUNGI DE REPONSE D'URGENCE A LA COVID-19

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le Projet Lisungi de Réponse d'Urgence à la Covid-19 et a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce crédit pour financer le contrat de service de consultant relatif à l'audit financier des exercices 2022 et 2023 du Projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la réalisation d'un audit des exercices 2022 et 2023 qui sera conforme aux normes internationales d'audit et qui donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur pourra juger nécessaires en la circonstance. Il s'agit de vérifier la conformité aux accords de financement et aux règles et procédures de la Banque Mondiale, en ce qui concerne notamment : (i) la gestion des ressources de la Banque et celle des autres sources externes éventuelles ; (ii) le processus de passation, de gestion des marchés ; (iii) la préparation des états financiers et la

gestion des comptes spéciaux ; (iv) l'exécution des dépenses et des transactions financières ; (v) la gestion des biens du projet.

3. L'Unité de Gestion du Projet invite les cabinets d'audit intéressés à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants doivent être des cabinets d'audit et d'expertise comptable de réputation internationale, indépendant et faisant profession habituelle de réviser les comptes, d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC, la FIDEF (copie attestation ou certificat d'affiliation), et ayant une expérience confirmée en audit financiers des comptes des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale et acceptable par l'IDA. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (référence des prestations similaires).

4. L'Unité de Gestion du Projet attire l'attention des consultant sur la sec-

tion III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018 qui met l'accent sur la Politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêt et le paragraphe 3.32 relatif à la fraude et à la corruption.

5. Une liste restreinte sera établie à l'issue de l'avis à manifestation d'intérêt et la sélection du cabinet se fera selon la méthode basée sur la qualité technique et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de passation des marchés.

6. Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 22 février 2023 à 13H00 et porter la mention : AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°002-SC/MASSAH/PL-SFS/UGP-2023 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT

FINANCIER DES EXERCICES 2022 ET 2023 DU PROJET LISUNGI DE REPONSE D'URGENCE A LA COVID-19.

7. Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires ainsi que les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux : de 8H00 à 16H00 heures locales.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence est la suivante :

A l'attention de Monsieur Alfred Constant KIAKOUAMA, Coordonnateur du Projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

Adresse : Ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club de Brazzaville
Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo).

Fait à Brazzaville, le 08 FEV 2023

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

VIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°001-SC/MASSAH/PL-SFS/UGP-2023

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER DES EXERCICES 2022 ET 2023 DU PROJET LISUNGI SYSTEME DE FILETS SOCIAUX

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le Projet Lisungi Système de Filets Sociaux et a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce crédit pour financer le contrat de service de consultant relatif à l'audit financier des exercices 2022 et 2023 du Projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la réalisation d'un audit des exercices 2022 et 2023 qui sera conforme aux normes internationales d'audit et qui donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur pourra juger nécessaires en la circonstance. Il s'agit de vérifier la conformité aux accords de financement et aux règles et procédures de la Banque Mondiale, en ce qui concerne notamment : (i) la gestion des ressources de la Banque et celle des autres sources externes éventuelles ; (ii) le processus de passation, de gestion des marchés ; (iii) la préparation des états financiers et la ges-

tion des comptes spéciaux ; (iv) l'exécution des dépenses et des transactions financières ; (v) la gestion des biens du projet.

3. L'Unité de Gestion du Projet invite les cabinets d'audit intéressés à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants doivent être des cabinets d'audit et d'expertise comptable de réputation internationale, indépendant et faisant profession habituelle de réviser les comptes, d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC, la FIDEF (copie attestation ou certificat d'affiliation), et ayant une expérience confirmée en audit financiers des comptes des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale et acceptable par l'IDA. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (référence des prestations similaires).

4. L'Unité de Gestion du Projet attire l'attention des consultant sur la sec-

tion III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018 qui met l'accent sur la Politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêt et le paragraphe 3.32 relatif à la fraude et à la corruption.

5. Une liste restreinte sera établie à l'issue de l'avis à manifestation d'intérêt et la sélection du cabinet se fera selon la méthode basée sur la qualité technique et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de passation des marchés.

6. Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 22 février 2023 à 13H00 et porter la mention : AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-2023 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER DES EXERCICES 2022 ET

2023 DU PROJET LISUNGI SYSTEME DE FILETS SOCIAUX.

7. Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires ainsi que les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux : de 8H00 à 16H00 heures locales.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence est la suivante :

A l'attention de Monsieur Alfred Constant KIAKOUAMA, Coordonnateur du Projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

Adresse : Ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club de Brazzaville
Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo).

Fait à Brazzaville, le 08 FEV 2023

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

DÉVELOPPEMENT

Le Congo face au défi de la formalisation des entreprises informelles

Les premières assises nationales de l'économie informelle ont été lancées le 8 février, à Brazzaville, réunissant les pouvoirs publics, les acteurs du secteur et les partenaires au développement. Les participants à la rencontre vont explorer les pistes de solutions pour la transition des acteurs informels vers le formel, à travers le recensement, les offres de formation, l'accès au crédit.

Le secteur informel est un véritable amortisseur social au Congo, car il emploie plus de soixante-treize mille individus actifs, loin devant la Fonction publique. Il compte plus de quarante-deux mille unités économiques exerçant principalement dans l'agriculture, le commerce, les services, l'artisanat, le transport de masse, etc. L'économie informelle a généré, en 2017, plus de trois mille milliards francs CFA.

Malgré leur poids dans l'économie nationale et leur rôle d'amortisseur social, les acteurs économiques informels sont exclus du système de protection sociale, y compris du système bancaire. Ne figurant sur aucun registre fiscal et d'immatriculation de l'État, ces acteurs économiques ne peuvent pas accéder au méca-

nisme de financement, de formation et d'accompagnement mis en place par l'État.

En initiant ces assises de l'économie informelle en partenariat avec la Banque mondiale et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), le gouvernement veut afficher son engagement à consolider le tissu économique et lutter contre la pauvreté. Pendant les trois journées, les participants tenteront d'identifier les entraves à la formalisation des entreprises afin de proposer les pistes de solutions, de mettre en place des mesures incitatives ainsi que d'encourager les acteurs informels à se constituer en syndicats ou en coopératives.

En effet, la rencontre dédiée à l'économie informelle constitue un espace de dialogue entre les

travailleurs du secteur et les administrations publiques, a estimé le ministre de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement et de l'Économie informelle, Inès Nefer Bertille Ingani. « Il s'agit de cerner les problèmes qui minent ce domaine en vue de dégager une feuille de route nécessaire à l'élaboration de la politique nationale de l'économie informelle », a-t-elle signifié.

Quelques pistes de solutions sont envisagées par les divers intervenants à l'instar du Pnud, notamment la poursuite des appuis directs au secteur informel, l'élaboration d'un programme national de formalisation des unités économiques s'inspirant des modèles du Bénin et du Togo. Le représentant résident du Pnud, Opia Mensah Kumah, a affirmé

la volonté de son institution à soutenir le gouvernement dans la transformation de l'économie congolaise, grâce à l'octroi des subventions et la création d'un microcrédit destiné à ces acteurs économiques.

Assainir le cadre juridique local

« Quelle stratégie pour une contribution de l'économie informelle au développement socio-économique du Congo ? » est le thème de la première édition des assises. Ouvrant les travaux, le ministre d'Etat, ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, Claude Alphonse N'Silou, a fustigé la complexité du cadre juridique local qui ne favoriserait pas l'essor des unités économiques. Il s'est engagé à assurer le suivi des

recommandations qui découleront de ces travaux.

Outre le thème central, les parties prenantes vont plancher sur des thématiques comme : « La clarification du concept économie informelle, l'entreprise informelle au Congo, réalité, comportement et mode d'évolution » ; « Les mesures incitatives pour transformer l'économie informelle » ; « Comment créer des emplois décents dans l'économie informelle, contribution de l'économie informelle à la création d'emploi au Congo » ; « La Fiscalisation de l'économie informelle : défis et possibilités » ; « Quelles actions innovantes pour une amélioration de l'accès au financement des acteurs de l'économie informelle ? » ; et « Les Femmes et économie informelle ».

Fiacre Kombo

MATINALES DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Des Brazzavillois échangent sur l'avenir de l'Afrique

L'institut national d'intelligence stratégique (Inis), que dirige Patrice Passy, a organisé, le 7 février, des rencontres débats dénommées matinales de l'intelligence économique. Au cours de ces moments de partage, les participants ont discuté sur les causes du sous-développement de l'Afrique, le manque de dynamisme des citoyens et les attitudes à adopter pour éviter une autre colonisation dans le futur.

Des dizaines de personnes ont pris part aux matinales de l'intelligence économique, échangeant sur les problèmes qui minent le continent africain, notamment sur son élite qui peine à mettre en exergue ses connaissances. Ils ont, en effet, abordé les différentes thématiques sous l'angle de l'intelligence économique et stratégique, dans le seul but d'enrichir les connaissances de ceux qui ont été à ces rencontres.

Outre le thème principal qui portait sur « L'encerclement cognitif des élites en Afrique francophone », plusieurs sous-thèmes ont été également développés lors de ces échanges interactifs.

Parmi ces sous-thèmes, Alcème Tsassa a évoqué l'aspect sur « De l'abondance des ressources à l'ignorance des enjeux, l'Afrique victime de l'encerclement cognitif ». Pour sa part, Xavier Kitsimbou a présenté « L'influence du droit français dans la législation des pays d'Afrique noire francophone » et le sous-thème sur « Comment faire face à l'encerclement cognitif en Afrique francophonie ? » a été développé par Patrice Passy. Ce dernier a aussi animé un atelier sur « Les propositions du projet : commissariat de l'information stratégique et de la sécurité économique ».

Ces retrouvailles, a-t-il dit, ont été organisées par l'université des connaissances africaines à travers la recherche de l'enclenchement d'une dynamique nationale de la qualité. L'Inis est ainsi l'une des branches de l'université des connaissances africaines. « Notre métier consiste à se plonger dans les causes et racines des problèmes pour apporter des réponses pérennes et durables en touchant la cible. Notre présent est périlleux car les réponses traditionnelles que nous avons sont dépassées par la mondialisation. Voilà pourquoi nous sensibilisons les citoyens », a-t-il conclu.

Rude Ngoma

INDUSTRIALISATION

Lancement imminent des activités de la ZES de Maloukou



Photo de famille/DR

En séjour de travail à Brazzaville, le président du groupe Crystal Ventures, Biraro Obadiah, a annoncé le 6 février au ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, le lancement, d'ici à la fin du mois, des travaux de construction des routes à l'intérieur de la Zone économique spéciale (ZES) de Maloukou, à 70 kilomètres de Brazzaville. Par la même occasion, le groupe rwandais Crystal Ventures débutera les travaux de la station d'épuration d'eau. « Nous sommes venus informer le ministre des débuts des travaux de la Zone économique spéciale de Maloukou. La réhabilitation des routes et la finalisation de divers travaux, dont l'électricité, la station d'épuration d'eau et autres », a déclaré Biraro Obadiah.

L'initiative du groupe rwandais marque ainsi la concrétisation des investissements dans le cadre de la coopération sud-sud, particulièrement sur le projet de la zone commerciale et industrielle de Maloukou.

R.Ng.

SEMINAIRE DE FORMATION Mars-Avril 2023

Le cabinet ECIFORM INTRENATIONAL organise à Brazzaville des formations au profit des agents, des entreprises privées et des administrations sur les modules ci-après et selon les dates indiquées :

—Secrétariat et assistant de direction (06 au 10 Mars 2023)
—Passation des marchés :travaux, fournitures...(06 au 10 Mars 2023)
—Management d'équipe et de la performance (13 au 17 Mars 2023)
—Audit et contrôle interne dans la banque (13 au 17 Mars 2023)

—Archivage et classement des documents (20 au 24 Mars 2023)
—Suivi-évaluation des projets (27 au 31 Mars 2023)
—Gestion de la trésorerie (27 au 31 Mars 2023)
—Les techniques de vente et de prospection (10 au 14 Avril 2023)

—Gestion du risque de crédit (17 au 21 Avril 2023)
—Se perfectionner à la gestion de la paie (24 au 28 Avril 2023)
—La Gestion axée sur le résultat : GAR (24 au 28 Avril 2023)
—Analyse financière & Dossiers de crédit (24 au 28 Avril 2023)

Tél : (00242) 06 621 49 60 Email : contact@eciform-services.net /Coût : 350 000 FCFA par module

AVIS DE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Cabinet de Maître JASMINE MALEKAT, Avocat au Barreau de Pointe-Noire, sis 103, Avenue Kalli FAYETTE- MPITA Wharf Pointe-Noire ;

Vente sur Saisie Immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire au Palais de Justice à Pointe-Noire en la salle ordinaire desdites audiences le **04 Mars 2023 à 9 heures 00**

FAIT SAVOIR A TOUS CEUX A QUI IL APPARTIENDRA

Qu'en vertu de la Grosse dûment en forme exécutoire du jugement civil du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire en date du 08 Mars 2021, Rôle civil N°994, répertoire N°0069.

Et par suite d'un commandement de Maître Claude Bernard MAKELA, Huissier de Justice à Pointe-Noire, 10 Avenue Félix TCHIKAYA, 1^{er} Etage Arrondissement 1 LUMUMBA, en date du 21 Octobre 2022, enregistré et publié au Bureau de la conservation de la Propriété Foncière de Pointe-Noire le 08 Novembre 2022 sous le Numéro 324/MFB DGID DDIDK BCHPF PNC.

Et aux requête, poursuites et diligences de :

La Société PUMA International Congo SA, Société Anonyme au capital de 15.844.100.000 FCFA dont le siège Social est à Pointe-Noire, Avenue Félix EBOUE quartier Port Autonome de Pointe-Noire, Inscrite au RCCM de Pointe-Noire sous le numéro 08B462, représentée par son Directeur Général en exercice Monsieur Donatien KODOG, domicilié en cette qualité au siège de la Société.

Créancier Saisissant

Ayant pour conseil Maître MALEKAT Jasmine, Avocat au barreau de Pointe-Noire, sis 103 Avenue Kalli FAYETTE MPITA WHARF Pointe-Noire, Tél. : 06 967 60 33 / 05 617 04 32 Email : malekat89@gmail.com.

En Présence ou elle dûment appelée Madame NDINGA Nadia, caissière demeurant à Pointe-Noire, quartier TCHIBAMBA Vacherot Parcelle 06, ex 34 Bloc 140 Section BR, Arrondissement 1 LUMUMBA.

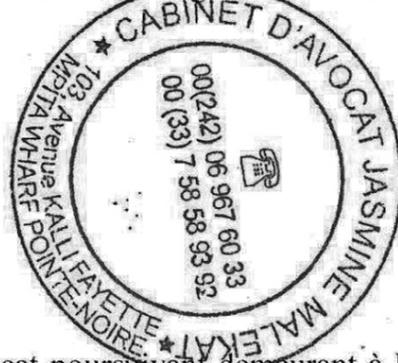
Il sera le 04 Mars 2023 à 9 heures 00 procédé en l'audience des saisies Immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice de Pointe-Noire à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur des biens dont la désignation suit :

Désignation : L'immeuble objet de la réquisition d'immatriculation Numéro 30380 du 30 Septembre 2022 portant les références suivantes : Section BR, Bloc 140, Parcelle 06, ex 34, située quartier TCHIBAMBA Marché Vacherot Arrondissement 1 LUMUMBA Pointe-Noire.

Mise à Prix : 65.000.000 FCFA (Soixante Cinq Millions de Francs CFA)

Outre les charges clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par Maître MALEKAT Jasmine Avocat et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères seront reçues sur la mise à Prix ci-dessus.

Fait et rédigé à Pointe-Noire le 08 Février 2023 Par l'Avocat poursuivant soussigné.



Jasmine Malekat
Maître MALEKAT Jasmine Avocat.

S'adresser pour Renseignements :

- 1-/ A Maître MALEKAT Jasmine, Avocat poursuivant demeurant à Pointe-Noire, Avenue Kalli FAYETTE N°103, MPITA Wharf, rédacteur du cahier des charges ;
- 2-/ Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire où le cahier des charges est déposé ;
- 3-/ Maître Claude Bernard MAKELA, Huissier de Justice, 10 Avenue Félix TCHIKAYA, 1^{er} étage Arrondissement 1 LUMUMBA Pointe-Noire.

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Un nouveau directeur au CEG Nganga-Edouard

Le nouveau directeur du Collège d'enseignement général (CEG) Nganga-Edouard, Jean Michel Nziengui, a été installé dans ses fonctions, le 8 février à Brazzaville, en remplacement d'Hervé Manana, mis aux arrêts pour tentative de viol d'une élève mineure dans son bureau.

« Ce qui s'est passé ici ne doit pas déboussoler les élèves. Nous sommes très attachés à ces jeunes filles qui ne demandent qu'à apprendre. Il ne sera plus jamais ainsi ni à Nganga-Edouard ni dans aucun autre établissement », a déclaré le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, lors de la présentation du nouveau directeur aux élèves, personnel enseignant et parents d'élèves.

Pour le nouveau directeur, Jean Michel Nziengui, en dehors du travail pédagogique habituel, il faut faire en sorte que psychologiquement les élèves ne soient pas gagnés par le stress qui peut avoir des effets négatifs sur leurs résultats scolaires. « Le code de bonne conduite et d'autres textes qui régissent le fonctionnement de l'école congolaise doivent être appliqués à la lettre », a-t-il souligné.

En rappel, l'ancien directeur du CEG



Le nouveau directeur au CEG Nganga-Edouard/Adiac

Nganga-Edouard a été arrêté, il y a quelques jours, en flagrant délit sur une élève mineure. Une vidéo qui circule sur les réseaux sociaux le montre devant le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Brazzaville, André Oko Ngakala, avouant les faits qui lui sont reprochés. Dans la même vidéo, plusieurs victimes mineures du collège ont témoigné sur le mode opératoire de l'ancien directeur. Selon ces dernières, il procédait par des intimidations de renvoi en convoquant les élèves à son bureau où tout devrait se passer.

Pour sa part, le président de l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo, Grégoire Epouma, a salué la sanction administrative en attendant la décision de la justice. « La justice dira le droit pour décourager d'autres pédagogues qui se comportent de la sorte avec les élèves », a-t-il indiqué.

Rominique Makaya

SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE

L'Union africaine exprime son soutien

À la suite du double séisme meurtrier qui a touché le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie, le président de la commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat, a témoigné, le 7 février, la solidarité du continent.

Plusieurs dirigeants africains et des organismes continentaux ont exprimé leurs condoléances et leur solidarité avec la Turquie et la Syrie. Parmi eux figurent les présidents du Congo, de l'Afrique du Sud, du Nigeria, du Sénégal, de la Somalie, du Burundi et de la Gambie ainsi que le président de la commission de l'UA.

« L'Afrique manifeste sa solidarité et sa tristesse inébranlables avec les gouvernements et les peuples de Türkiye et de Syrie suite au tremblement de terre dévastateur qui a entraîné la mort de plus d'un millier d'innocents et causé de terribles dommages infrastructurels », a déclaré Moussa Faki Mahamat dans un communiqué.

Pour sa part, le président en exercice de l'UA, Macky Sall, a écrit: « J'adresse mes condoléances émues aux présidents Recep Tayyip Erdogan et Bachar Al Assad, suite au séisme qui vient de frapper la Türkiye et la Syrie. Paix à l'âme des victimes et prompt rétablissement aux blessés ».

Des dizaines de pays et organisations de l'autre côté de la Méditerranée ont proposé de participer aux efforts de sauvetage dans le Sud de la Turquie et le Nord de la Syrie après les tremblements de terre qui ont déjà fait des milliers de victimes.

L'Union européenne a activé son « mécanisme de protection » et des équipes issues de dix Etats membres ont été « rapidement mobilisées ». La France a annoncé l'envoi de près de 170 secouristes et pompiers.

Le président russe, Vladimir Poutine, a également déployé quatre avions chargés de sauveteurs et d'équipements vers la Turquie. En Syrie, les soldats russes sont déjà sur le terrain.

Les Etats-Unis ont, quant à eux, déclaré qu'ils étaient « engagés » à aider les habitants « des deux côtés » de la frontière turco-syrienne, mais Washington a exclu de traiter directement avec le gouvernement syrien.

La Grèce a pour sa part promis de « mettre à dispositions toutes ses forces » pour aider la Turquie et ce, malgré des tensions diplomatiques qui pèsent entre Athènes et Ankara.

Le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a aussi annoncé aider la Turquie et à la Syrie, mais Damas, qui n'entretient pas de relation officielle avec Israël, a démenti. Une quinzaine d'autres pays, dont l'Ukraine, ont également promis de l'aide.

Yvette Reine Nzaba

AFRIQUE

Classement des pays les plus démocratiques en 2022

L'année dernière, l'état de la démocratie dans le monde a globalement stagné. En Afrique, seule l'île Maurice est considérée comme une pleine démocratie, l'Angola et le Niger enregistrant les 2^e et 3^e meilleures progressions mondiales, le Burkina Faso et la Tunisie affichant les 2^e et 5^e pires reculs, selon Economist intelligence unit (EIU).

L'EIU vient de publier son rapport 2022 sur la démocratie dans le monde. Prenant en compte 50 pays d'Afrique, il fait un état des lieux de la démocratie sur ce continent, au cours de cette année. Selon le rapport, l'état de la démocratie a globalement stagné dans le monde, malgré la fin des restrictions de liberté imposées pendant la covid-19. Ainsi, en 2022, le score moyen mondial en matière de démocratie était seulement de 5,29 sur 10, soit une légère augmentation de 0,01 point par rapport à 2021.

En Afrique subsaharienne, la moyenne des pays s'est affichée à 4,14 sur 10 soit moins que la moyenne mondiale de 5,29 malgré une légère hausse de 0,02 point par rapport à 2021. Ce score s'explique par le nombre important de pays de la région dont les scores ont stagné (22 sur 44), alors que 14 pays seulement ont vu leur score augmenter et quelque huit pays ont vu le leur se détériorer. Parmi les points positifs que le rapport met en lumière pour les pays d'Afrique subsaharienne figure l'amélioration dans la catégorie « culture politique » dont le score a augmenté de 0,06 point. Dans les catégories « pluralisme et processus électoral », « fonction-

nement du gouvernement » et « libertés civiles », on remarque une quasi-stagnation, les scores n'ayant grimpé respectivement que de 0,01, 0,02 et 0,01 point. A contrario, la performance des pays dans la catégorie « participation politique » a enregistré une baisse de 0,02 point.

Cette annonce intervient alors que l'Afrique subsaharienne a été marquée en 2022 par d'importants remous politiques. En Afrique de l'Ouest, c'est le Burkina Faso qui s'est le plus distingué avec deux coups d'Etat en neuf mois, aboutissant à l'arrivée au pouvoir du capitaine Ibrahim Traore. Cette situation l'a fait dégringoler dans le classement des pays les plus démocratiques en 2022. « En enregistrant une baisse de son score de 3,84 en 2021 à 3,08 en 2022, le Burkina Faso subit la plus forte baisse de score de tous les pays du continent africain et la deuxième plus forte baisse de score au niveau mondial (après la Russie). Des transferts de pouvoir inconstitutionnels ont transformé de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest en foyers d'instabilité, mais ces événements antidémocratiques sont également dus à l'incapacité des institutions existantes à faire face aux crises sécuritaires », précise l'EIU.

Sur l'ensemble du continent (Afrique du Nord et subsaharienne comprises), l'île Maurice reste l'unique pays figurant dans la catégorie « pleine démocratie », six pays africains sont des démocraties imparfaites, seize sont hybrides (à mi-chemin entre régime autoritaire et démocratie), tandis que les vingt-sept autres sont classés dans la catégorie régime autoritaire par l'EIU. L'Angola et le Niger ont enregistré les deuxième et troisième meilleures progressions mondiales (+0,59 et +0,50 point respectivement) ; le Burkina Faso et la Tunisie affichent les 2^e et 5^e pires reculs (-0,76 et -0,48 point respectivement).

L'Indice de la démocratie de l'EIU donne, depuis 2006, un aperçu de l'état de la démocratie dans le monde entier pour 165 Etats indépendants et deux territoires. Il se base sur cinq familles de critères à savoir : le processus électoral et le pluralisme, les libertés civiles, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique et la culture politique. Les pays sont ainsi classés selon quatre types de régimes que sont : pleine démocratie, démocratie imparfaite, régime hybride et régime autoritaire.

Noël Ndong

PROGRAMME DES OBSEQUES

*Madame
Véronique Monique Pongault
Née Londongo.*

Jeudi 09 février

Dernière veillée funéraire au domicile familial
sis au 43 rue Bacongo Poto-poto Brazzaville
Chorales et Danses Folkloriques

Vendredi 10 février

08h00 - 08h45 Levée de corps à la Morgue
Municipale de Brazzaville

09h00 - 09h45 Recueillement au domicile familial

10h00 - 11h30 Messe de requiem en
la Basilique Sainte Anne du Congo.

12h00 Départ du convoi funéraire pour
le village Dieu le veut, département Pool

13h30 Inhumation
au cimetière familial

15h00 Fin des rites funéraires
et retour à Brazzaville

17h00 Collation au domicile familial
agrémenté par un groupe
de variété

18h30 Fin de la cérémonie.



Nestor N'Gampoula, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, informe les parents, amis et connaissances du décès de sa mère, Mouabouéré Ngatsé, survenu le 4 février à Otsini, dans le district d'Ollombo, département des Plateaux.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement, notamment quelques jours avant la levée du corps à la morgue d'Oyo.

Programme des Obsèques de notre regrettée Olga Sylvie AKIRIZO le jeudi 09/02/2023

9 heures :

Levée de corps à la morgue
Municipale de Brazzaville
(CHU)

10 heures :

Recueillement à la salle
VIP de la morgue Municipale

11 heures :

Recueillement au domicile
de la défunte

14 heures :

Départ pour le cimetière
privé BOUKA VIP

16 heures :

Retour du cimetière
et fin de la cérémonie

Que Dieu Console les cœurs.



Les familles Aboni, Imboka, Ngokoba, Imbenga, Otsasso et Stanislas Okassou ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de Brazzaville, Makoua et Ouesso du décès de Mme Audrey Aboni Epira, survenu le 6 février 2023, à Brazzaville.

Le deuil se tient au domicile familial sis n° 139 de la rue Oyomi à Talangai. Référence : arrêt de bus Emboto.

Le programme et la date des obsèques seront communiqués ultérieurement.



La Communauté congolaise de la ville du Méesur-Seine près de Melun, aux bons soins de Rojas Siassa, a la tristesse d'annoncer aux parents amis et connaissances le décès de leur compatriote, Fils-Oscar Ouizidi Hakoula, ancien membre du Collectif «Forum pour la consolidation de la paix» de 2008/2009. Décès survenu à la suite d'un arrêt cardiaque le 7 février 2023, à 20h, à son domicile.

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

Les Diabes noirs reçoivent Rivers united

Les Diabes noirs vont affronter, le 12 février au stade Alphonse-Massamba-Débat, le club nigérian Rivers United football club, en match comptant pour la première journée de la phase de groupes de la Coupe africaine de la Confédération. Le représentant congolais dispute cette compétition pour la première fois de son histoire.

Les Diabes noirs sont priés de pas rater les débuts à domicile, les points n'étant pas faciles à gagner à l'extérieur. Ils doivent bien se préparer à livrer une prestation de qualité face au deuxième du groupe B du championnat nigérian, afin de maximiser leurs chances de qualification pour les quarts de finale.

Les deux équipes ont la compétition dans les jambes. Le match nul d'un but partout concédé par les Diablotins, le 5 février, face à l'AS Otohô, le leader du championnat national, comptant pour la douzième journée, a révélé l'étendue du travail qui leur reste à faire pour mettre toutes les chances de leur côté.

« C'était un derby mais dimanche est une autre paire de manches. Nous avons vu des faibles aujourd'hui mais aussi de bonnes choses, comme notre réaction. Nous allons nous mettre à travailler là-des-



Les Diabes noirs accrochés à domicile par l'AS Otohô/Rogalvy

sus pour que le dimanche nous réussissons notre entrée en matière », a commenté Barthélémy Ngatsono, le coach.

Depuis le retour des joueurs de Diabes noirs du Championnat d'Afrique des nations, en Algérie, cette équipe n'a gagné qu'une seule fois en championnat national, notamment 3-0 face à la Jeunesse unie de Kintélé, avant d'enchaîner deux matches nuls dont 0-0

à Pointe-Noire contre V Club Mokanda. La bonne nouvelle est qu'elle n'a pas concédé de défaite, contrairement à son adversaire Rivers United FC qui s'est incliné 1-2 pour la première fois en championnat, le 5 février, devant Doma United. Sur les cinq autres confrontations, le club nigérian a aligné quatre succès contre un match nul.

Rivers United FC, champion du Nigeria 2021-2022, est un adversaire à prendre au sérieux. Il a été éliminé en Ligue des champions après avoir battu le Wydad athlétique club de Casablanca 2-1 à l'aller puis s'inclinant lourdement 0-6 au match retour. Ce club a validé son ticket pour la phase de poules de la C2 en écrasant au tour de cadrage Al Nasr Benghazi 5-0 avant de faire jeu égal 1-1. Les Diabes noirs doivent être armés pour bien lancer leur aventure.

James Golden Eloué

ARTS DE L'ORALITÉ

Le festival Racont'arts débute le 22 février

Du 22 au 25 février, le Centre de ressources du conte et des arts de l'oralité, à Pointe-Noire, réunira de nombreux conteurs et magiciens de la parole vagabonde pour dire au monde que le conte a aussi quelque chose à léguer à prospérité.

Le festival Racont'arts se déroule en Kabylie (Algérie) depuis près de dix ans. Il regroupe sur un même podium de nombreux conteurs venus du monde. Cette année, le conteur congolais Jorus Mabilia, résident à Marseille en France, a voulu organiser ce festival à Côte Mateve, qui va devenir en l'espace de quatre jours la plaque tournante des arts de l'oralité au Congo.

Au programme des réjouissances, près de dix activités réparties sur trois lieux pendant quatre jours: un concert, une représentation théâtrale, un moment folklorique, un carnaval-spectacle conte, la nuit du conte, la poésie: lectures, performance, un moment chants, la musique, la

projection d'un film documentaire et de courts métrages.

Un salon du livre va se tenir tous les jours à partir de 10 h et verra éditeurs et auteurs échanger avec le public autour des œuvres et des dernières parutions. Les rencontres, ventes-dédicaces avec « Un auteur, un livre », une conférence-débat, la table ronde animée par un artiste ou un auteur avec la participation de personnalités de la culture, les expositions d'arts plastiques et photographiques avec des créations en direct sont les autres activités programmées.

Une déambulation nocturne en musique à la bougie dans le village suivie de la Nuit du conte vont mettre fin aux dif-



Le conteur Jorus Mabilia sur scène/DR

FORMATION

Le programme «Education à l'emploi» lancé dans la ville côtière

Le lancement officiel du programme a eu lieu le week-end dernier dans la première circonscription électorale du quatrième arrondissement de Pointe-Noire, Loandjili 1, en présence de Jean-Aimé Cosmas Makosso et Dorey Kanda, respectivement premier vice-président de la grande famille des réseaux Anatole-Collinet-Makosso, et directeur général du centre de formation Futher vision academy et service.

Le programme «Education à l'emploi» s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'acquisition des compétences et métiers. Il s'étend sur quelques modules, à savoir la vidéo surveillance, le secrétariat bureautique, les panneaux solaires, la prise de vue et traitement de l'image, l'électricité bâtiment.

Dans son mot de circonstance, Jean-Aimé Cosmas Makosso a signifié que cette cérémonie marque le début officiel de la première phase d'une série des formations intensives en divers modules qui dureront douze semaines. Il regroupe 150 jeunes à l'auto emploi et sera piloté par le centre de formation Futher vision academy et service. « Cet événement illustre les nombreuses actions par lesquelles le député de Loandjili 1, à travers sa feuille de route, ne cesse de venir à la rescousse de ses mandants. Ce projet vise l'amélioration de l'employabilité et



l'emploi des jeunes par le développement des programmes et compétences ciblés », a-t-il déclaré.

Dorey Kanda a expliqué que conscient que des jeunes déscolarisés issus des milieux défavorisés

recourent parfois à des méthodes d'apprentissage peu conventionnelles, le député de Loandjili 1,

Anatole Collinet Makosso, lance ce projet dans l'objectif de renforcer les capacités des jeunes de sa circonscription à travers l'apprentissage de divers métiers afin de faciliter l'insertion professionnelle et promouvoir l'entrepreneuriat.

« *L'histoire des pays développés et même des pays dits émergents montre que le développement passe absolument par la formation ou la mise en valeur des produits de l'intelligence humaine qui représentent aujourd'hui 60% de l'économie. Nous ne pouvons parler de la mise en valeur sans acquisition, sans apprentissage. C'est par souci de contribuer à l'augmentation de la main-d'œuvre qualifiée sur le territoire national que Futher vision academy a vu le jour* », a-t-il fait savoir. Notons que ce programme vise la formation de trois mille jeunes en cinq ans, à raison de six cents jeunes par année.

Séverin Ibara

« Le développement passe absolument par la formation ou la mise en valeur des produits de l'intelligence humaine qui représentent aujourd'hui 60% de l'économie. Nous ne pouvons parler de la mise en valeur sans acquisition, sans apprentissage. C'est par souci de contribuer à l'augmentation de la main-d'œuvre qualifiée sur le territoire national que Futher vision academy a vu le jour »

MUSIQUE URBAINE

Kelly Zul lance « Bolingo »

La présentation du nouveau produit musical de Kelly Zul a eu lieu récemment à Pointe-Noire, au cours de la conférence de presse qu'il a animée en compagnie de son équipe managériale.



L'EP de Kelly Zul est une mixture d'Afro beat, de Rnb, de Dance hall, de rumba et de ndombolo. Un mélange de rythmes et tempo voulu ainsi pour mieux extérioriser l'immense potentiel de l'artiste dont le talent ne se dément plus aujourd'hui.

« Bolingo » compte neuf chansons et explore les différentes facettes de l'amour, un domaine dans lequel Kelly Zul puise énormément son inspiration.

Artiste altruiste et toujours prêt à travailler avec les disciples, Kelly Zul bénéficie dans cet EP de la participation de Gaz Maweté de la République démocratique du Congo, de Teddy Benzo, de Diesel Gucci, de Louz Baby, de Djam Kiss.

Disponible sur la plateforme Shopa music, un partenaire local qui excelle dans la vente en ligne des produits musicaux, « Bolingo » fait déjà le buzz sur la toile pour le plus grand plaisir de Kelly Zul et ses nombreux fans.

En soirée, un showcase a été animé par l'artiste au cours duquel le public a découvert ses différents morceaux.

Hervé Brice Mampouya

SÉCURITÉ MARITIME

L'armée de terre impliquée dans l'exercice Obangamé express 2023

Exercice multinational pour le renforcement de la sûreté et de la sécurité maritime des pays du golfe de Guinée, Obangamé express 2023 a récemment été clôturé par une journée VIP. Pour la première fois, l'armée de terre y a été impliquée.

Ouvert le 27 janvier dans la salle du groupement des Trois martyrs par le contre-amiral René Nganongo, chef d'état-major de la marine nationale, directeur national de l'exercice, Obangamé 2023 a été clôturé le 3 février au 31e groupement naval par Eric Dibas-Franck, secrétaire permanent du comité interministériel de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales (Aemec). Organisé par le commandement de la marine américaine pour l'Afrique depuis 2013, l'exercice annuel ayant pour siège le Congo, notamment la circonscription opérationnelle de Pointe-Noire, a eu comme thème cette année «Le groupement des forces multinationales dans la sécurisation des espaces maritimes du golfe de Guinée».

Obangamé express est l'un des exercices maritimes majeurs auxquels les forces armées congolaises, au travers de la marine nationale et les administrations de l'Aemec, participent aux côtés des autres marines des pays riverains du golfe de Guinée. L'exercice vise à renforcer et à améliorer la coopération régionale, la connaissance du domaine maritime, le partage d'informations et l'expertise d'interaction tactique afin de contrer les activités illicites. Il permet aux forces maritimes d'acquiescer une autonomie dans la planification, la conception et la conduite des événements majeurs en matière de sécurité et sûreté maritimes.

Le but d'Obangamé 2023 a été de développer les capacités des structures de coordination à conduire les moyens engagés au large, de parfaire la chaîne de communication des forces congolaises, de poursuivre



Photo de famille lors du lancement de l'exercice Obangamé express 2023DR

l'opérationnalisation de l'Aemec ainsi que la mise en œuvre de l'architecture de sûreté et de sécurité maritimes des pays du golfe de Guinée. Lors du lancement de cette édition, le contre-amiral René Nganongo a indiqué qu'au niveau international il coïncidait avec le 40e anniversaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale et le 10e anniversaire du code de Yaoundé. Evoquant la spécificité de l'exercice cette année relative à la participation de l'armée de terre (la 10e brigade d'infanterie) en qualité de joueur à l'exercice de poste de commandement, il a précisé : «Si nous avons pris l'armée de terre, c'est parce que dans le profil de ceux qui font la délinquance en mer, il y a des gens qui sont armés et qui, partant de la mer, peuvent perturber l'équilibre des institutions. L'année passée, nous avons pris l'armée de terre comme observateur. Cette année, nous avons franchi un pas. Nous travaillons dans le cadre d'un état-major afin que l'armée de terre s'approprie aussi la mé-

thode de travail des gens de la mer pour que demain, dans le cadre d'une opération combinée, nous puissions donner de bonnes réponses. Toute notre action de l'Etat en mer concernant la coordination opérationnelle se fait autour de la cellule de crise préfectorale dont le commandant de zone est le contrôleur opérationnel».

Obangamé 2023 a duré douze jours et s'est déroulé en trois phases : l'entraînement et la montée en puissance des structures et moyens à engager, la phase du Marex zonal exécutée aux larges de Pointe-Noire, et le Marex national au large de Pointe-Noire, du Cabinda et de Banana. Il a mis à contribution les structures de coordination de l'Aemec, les moyens navals de la marine nationale, les moyens et installations du Port autonome de Pointe-Noire.

Journée VIP pour mettre en exergue les notions reçues

Chapeauté par Eric Dibas-Franck, la journée VIP, constituée de diverses activités organisées pour marquer

la fin d'Obangamé 2023, a commencé à l'état-major avec la présentation générale de l'exercice. Elle s'est poursuivie à la 10e brigade d'infanterie pour s'achever au 31e groupement naval. Celle-ci a permis de mettre en exergue les principes de fonctionnement de la cellule de crise préfectorale ainsi que l'application des procédures opérationnelles validées lors des ateliers opérationnels. La journée a aussi été l'occasion d'expérimenter la participation de l'unité de l'armée de terre en qualité de joueur en synergie avec la marine nationale et de consolider la chaîne opérationnelle dans les armées congolaises.

Des certificats de participation ont été remis au personnel du centre des opérations maritimes et de la 31e flotte par la partie américaine. Une séance plénière animée par la Direxa a bouclé la journée. Pour le général de brigade François Osélé, les activités dans le cadre d'Obangamé 2023 ne s'arrêtent pas là. «C'est pour nous une obligation de faire que ces exercices continuent. Les der-

niers que nous avons eus au plan national, dans le cadre des exercices de fin d'année, étaient faits dans des terrains variés qui prenaient aussi en compte la dimension des espaces liquides», a-t-il expliqué. Obangamé 2023 ayant eu lieu après la prise de fonction du secrétaire permanent du comité interministériel de l'Aemec, le contre-amiral René Nganongo a estimé que la montée en puissance était effective. «Après avoir expérimenté tant soit peu ce que nous avons pu recevoir de nos partenaires internationaux, nous pouvons dire avec satisfaction que la montée en puissance est maintenant effective avec la mise en place du secrétariat permanent par le gouvernement congolais», a-t-il conclu. Notons que dans le cadre de cet exercice, le Congo est dans la zone A avec l'Angola et la République démocratique du Congo. En ce qui concerne la coordination opérationnelle au plan régional, les trois pays se préparent pour une réunion tripartite.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga



DISPARUE

Depuis le dimanche 15 janvier 2023

Il n'est pas rentré chez lui après le travail.

Il s'appelle : SAMBA MBIMI

Bendo Joseria

Il est âgé de 41 ans, il était vêtu d'un pantalon et d'un t-shirt noir.

Si vous l'avez vue ou si vous avez des informations le concernant, merci de contacter la famille sise au n°23 rue Mougale quartier la poudrière

Ou les numéros suivants :

+242 06 404 78 08 / 05 775 35 85

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

COOPÉRATION

Le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza et le Musée national de Kinshasa concluent un partenariat

En séjour à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo (RDC), la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Bélinda Ayessa, a échangé tour à tour avec le directeur du Musée national de ce pays, les ministres du Tourisme, de la Jeunesse, de la Culture ainsi que celui de la Communication. L'objectif ayant été de nouer des partenariats et de faire connaître sa structure en RDC et partout dans le monde.

A Kinshasa, Bélinda Ayessa a visité le musée national de la RDC. Reçue par son directeur, le Pr Henry Bundjoko Banyata, elle a été éduquée sur l'histoire de ce pays. « J'ai vu enfin le masque Suku qui a été restitué à la RDC par le royaume de Belgique, c'est simplement impressionnant. Souvent, on pense qu'en Afrique nous n'avons pas d'organisation, mais là, je vous assure que la gestion de ce musée est assurée avec un professionnalisme incroyable. Je suis abasourdie », a-t-elle déclaré à l'issue de la visite guidée, sanctionnée par des échanges partenariaux.

Elle s'est rendue ensuite à la Place de l'échangeur, au mausolée du héros national, où elle s'est inclinée sur la relique de cet héros. « Nous sommes au mausolée Emery-Patrice-Lumumba. Nous avons eu la possibilité de nous recueillir devant sa relique, une façon pour nous de rendre hommage à ce héros national, ce héros africain qui a marqué l'histoire de la RDC, mais aussi celle de toute l'Afrique par sa bravoure, sa grandeur, son immensité », a-t-elle témoigné.

Avec la ministre de la Culture, Art et Héritage, Catherine Kathungu Furaha, il s'est agi de la nécessité de valoriser ce mausolée du héros national. A cet effet, la ministre a sollicité l'expérience du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza dans



Bélinda Ayessa échangeant avec les ministres du Tourisme et de la Jeunesse/DR

l'organisation de ce lieu. « Madame la ministre de la Culture, Art et Héritage a promis de venir à Brazzaville visiter le mémorial

est-ce qu'elle pourra transporter ce qui s'y fait au niveau du mausolée du héros national, Emery-Patrice-Lumumba », in-

Bien auparavant, elle a échangé avec le ministre de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya, auprès duquel elle a sol-

« J'ai vu enfin le masque Suku qui a été restitué à la RDC par le royaume de Belgique, c'est simplement impressionnant. Souvent, on pense qu'en Afrique nous n'avons pas d'organisation, mais là, je vous assure que la gestion de ce musée est assurée avec un professionnalisme incroyable. Je suis abasourdie »

Pierre-Savorgnan-de-Brazza, pour se faire personnellement une idée de ce que c'est que ce mémorial, puis voir comment

diqué Bélinda Ayessa.

Faire connaître davantage sa structure à Kinshasa

licité que soit retransmises, à intervalle régulier, les activités de ce site culturel sur les chaînes de la RDC. Le ministre Patrick

Muyaya, très heureux de ce moment d'échange, s'est dit disposé de voir dans quel contexte assurer le relais des activités du mémorial, afin de lui donner plus de visibilité et le faire connaître davantage en RDC. « Je suis très heureuse d'avoir été reçue par le ministre Patrick Muyaya. Ensemble, nous avons évoqué la possibilité de retransmettre des activités qui se tiennent au sein du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza dont j'ai la charge. Cela nous donnera la possibilité de mieux faire connaître cette institution au niveau de Kinshasa. Le ministre a promis de trouver des espaces régulièrement. Tant qu'il y a des activités, il suffit de les transférer pour qu'on puisse les présenter dans les différentes chaînes de télévision de la RDC », a expliqué Bélinda Ayessa au sortir de l'audience.

Elle a échangé aussi avec le ministre du Tourisme, Modero Nsimba Matondo, qui avait à ses côtés son homologue de la Jeunesse, Yves Bunkulu Zola. Les trois personnalités ont abordé la nécessité de mettre en place un partenariat qui permettra aux touristes de la RDC de venir à la découverte du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza et également établir un tourisme scolaire, afin de donner les possibilités aux écoliers de la RDC de connaître l'histoire du Congo.

Bruno Okokana

COMPÉTITIONS CONTINENTALES

Les Diables rouges karaté en ordre de bataille

Le chef de département entraînement et sélectionneur national des Diables rouges de la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires (Fécoka-Ama), Me Fiston Moussa Trebissé, a publié la liste des athlètes qui vont représenter le Congo dans les compétitions à venir, notamment aux quatrièmes Jeux africains de la Jeunesse, Brazzaville 2023, puis aux Jeux africains séniors d'Accra, la même année.

Les Diables rouges hommes et dames retenus pour les stages de préparation affutent actuellement leurs armes pour affronter, tête haute, les deux compétitions qui réuniront la jeunesse africaine dans sa diversité. Selon Me Moussa, les karatékas congolais peaufinent toutes les stratégies pour honorer, comme d'habitude, le pays pendant ces grands rendez-vous sportifs africains. Ils viennent de plusieurs clubs ainsi que de divers départements du Congo. « Nous avons relancé les entraînements depuis le 2 février avec trente-cinq athlètes. Nous visons les deux Jeux africains mais, entre-temps, nous aurons des compétitions intermédiaires comme l'open international de Rabat, les championnats d'Afrique.

Le rythme des entraînements va évoluer au fur et à mesure. Cela nous permettra de constituer l'équipe type », a indiqué Me Trebissé Fiston Moussa. La période de préparation prendra sept mois et sera entrecoupée des compétitions intermédiaires, stages puis des exercices fondés sur la remise en condition physique, sans oublier les rassemblements bloqués qui seront consacrés aux travaux purement martiaux.

Les quatrièmes Jeux africains de la jeunesse devaient se dérouler à Maseru, au Lesotho, désignée comme ville hôte le 17 juillet 2018 par l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique. Le retard dans les



Les Diables rouges lors des championnats d'Egypte/DR

préparatifs des Lesothiens avait entraîné la réattribution de l'organisation à la capitale éthiopienne, en septembre 2020. Mais, reportés à une date non définie, ils ont fina-

lement été de nouveau délocalisés à Brazzaville en 2023. Les prochains Jeux africains, pour leur part, sont prévus à Accra, au Ghana, et se dérouleront du 4 au 19 août 2023,

a annoncé le comité d'organisation de cette grande manifestation que le pays va organiser pour la première fois de son histoire.

Rude Ngoma